

Mairie
de
VILLELONGUE
DE LA
SALANQUE



Secrétariat Général



Villelongue, le 18 juin 2019

Monsieur le Maire

à
Monsieur le Président
Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale
35, boulevard St Assiscle
BP 901
66901 PERPIGNAN

Objet : Comité Technique

Réf : AV/LETTRES/CDG CT contrat apprentissage

A l'attention de
M. Franck FRANCERIES
M Serge CANTIER

Monsieur le Président,

Afin de favoriser l'insertion professionnelle de deux jeunes et de les préparer à un métier en alternant enseignements théoriques et pratiques, notre collectivité souhaite recruter deux apprentis.

Je vous demande de bien vouloir examiner cette question avec bienveillance lors de la prochaine séance du Comité Technique. A cet effet, vous trouverez ci-joint l'imprimé de saisine du C.T.

Vous en remerciant, et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
José LLORET

Modèle SAISINE DU C.T.

Objet : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Texte de référence :

Le code du travail, la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail et le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public.

Principe : Le contrat d'apprentissage constitue une forme d'éducation alternée. Il a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur. Un contrat est conclu entre l'apprenti(e) et un employeur. Il associe une formation en entreprise ou en collectivité publique et un enseignement dispensé dans un centre de formation d'apprentis.

COLLECTIVITE :	Commune de Villebonque de la Salanque		
Personne en charge du dossier :	Anne VISMARA		
Nombre d'agents :	titulaires : 27	Stagiaires : 2	Non titulaires : 15
Assistant prévention :	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		

APPRENTI(S) :
Nombre d'apprenti(s) accueilli(s) : 2
Services concernés : Restauration / Animation
Spécialité et niveau du (des) diplôme(s) préparé(s) : CAP aide à la personne B.P JEPS LTP
Année scolaire : 2019/2020
CONDITIONS D'ACCUEIL :
Environnement de travail (atelier, bureau, etc.) : Restaurant Scolaire Ecole, Centre de Loisirs, Point Jeunes
Produits, outils et matériels mis à disposition : cantine : four, lave vaisselle, produits d'hygiène école : matériel informatique, matériel ludique et de motricité du centre de loisirs

Conditions d'hygiène et de sécurité (EPI, installations sanitaires, trousse de secours, entretien du matériel, etc.) : l'ensemble du matériel d'hygiène et de sécurité des agents de la collectivité sera mis à la disposition des apprentis.

MAÎTRE(S) D'APPRENTISSAGE :

Qualification (diplôme/expérience) : Robert DELMAU (chef de Service)
Sophie DEFLANDRE (DGS)

Moyens mis à disposition du maître d'apprentissage :

Éléments d'information supplémentaires :

Fait à Villelongue le 18 juin 2019

Signature de l'autorité territoriale

Le Maire
José LLORET



Cadre réservé au Centre de Gestion

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Date de la séance :/...../20
<input type="checkbox"/> Avis favorable à l'unanimité
<input type="checkbox"/> Avis favorable
<input type="checkbox"/> Avis favorable sous réserve
<input type="checkbox"/> Autre(s) :